

Garder le cap dans la tempête

Dans ce *CPEG INFO*, nous vous présentons les comptes de l'année 2019. La gestion de la fortune a signé une performance de 10,3%. Du côté du passif, les capitaux de prévoyance ont augmenté, notamment parce que le comité a jugé indispensable d'être très prudent dans l'évaluation des engagements.

En 2019, la collectivité publique genevoise a décidé d'apporter un véritable remède à la sous-capitalisation endémique de notre Caisse de pension. Le taux de couverture de nos engagements s'est hissé à 75% au 1^{er} janvier 2020 grâce à la recapitalisation de 5,5 milliards de francs. Même si la CPEG demeure en capitalisation partielle, les fondations sont assainies. Nous tenons à nouveau, au nom de nos assuré-es, à remercier les pouvoirs politiques et le peuple genevois d'avoir pris la mesure de la situation.

Mais, depuis le tournant de l'année, le monde a plongé dans l'une des plus graves crises économiques depuis la Grande Dépression de 1929. Les forces productives de l'économie sont durement affectées. Selon le Centre de recherches conjoncturelles de l'ETH Zurich (KOF), la récession en Suisse sera de 5.5% cette année, et le chômage atteindra un pic de 4,7% fin 2020. Les finances publiques sont à l'épreuve. Les marchés financiers ont accusé une perte historique au premier trimestre 2020, mais se sont repris en avril. A ce jour, les analystes hésitent toujours sur les différents scénarios de sortie de la crise. Quelles conséquences sur la fortune de la CPEG ?

Avant tout, il faut garder à l'esprit que la CPEG, comme toutes les caisses de pensions, est un investisseur à long terme. En fonction d'un besoin de rendement défini, il adopte une stratégie d'investissement où la part de

chaque classe d'actifs est bien définie (voir à ce sujet les explications très intéressantes qui sont données aux pages 4-5). Cette stratégie est fondée sur une étude réalisée par des experts indépendants, en dernier lieu en 2019.

Par conséquent, lorsque les marchés financiers sont dans la tourmente, nos responsables de l'investissement gardent le cap. En d'autres termes, lorsque les valeurs d'une classe d'actifs varient en raison des mouvements de la bourse, la Caisse applique une technique dite de rééquilibrage, qui consiste à effectuer des achats ou des ventes pour rester dans la stratégie définie. De la sorte, nous préservons toutes nos chances de continuer à remplir la mission prioritaire de la CPEG, qui est d'honorer en tout temps ses engagements.

Suite au choc financier, la performance de la fortune de la CPEG depuis le 1^{er} janvier est encore négative, mais en nette remontée par rapport au premier trimestre. Le taux de couverture des engagements se situe à 72% en avril. S'il est trop tôt pour dire comment se dessinera l'année 2020, le comité a confiance dans l'administration de la Caisse, car il sait que la barre est fermement tenue.

La pandémie et ses multiples conséquences affectent durement nos employeurs. A l'autre bout de la chaîne, la CPEG comme propriétaire recherche des solutions avec certains de ses locataires qui sont en difficulté. Si notre mission nous dicte d'avoir avant tout l'œil sur notre fortune et nos engagements, nous restons solidaires.

[suite page 2 ...](#)

SOMMAIRE

- [1-2 Message du président](#)
- [2-3 Comment la CPEG s'est organisée durant la crise du Covid-19](#)
- [4-5 Les Etats financiers 2019 « pour les nul-les » 2019 en quelques dates](#)
- [6 Modifications dans la loi sur l'imposition à la source Décalage dans l'envoi du certificat d'assurance et dans le traitement des annuités Non-indexation des pensions Information aux assuré-es Êtes-vous déjà abonné-e à notre infolettre ?](#)
- [7 La CPEG construit à Pont-Rouge son futur siège social](#)
- [8 Un grand merci aux 15 000 héroïnes et héros CPEG ! La CPEG remporte le prix du meilleur fonds de pension suisse La CPEG adopte la rédaction inclusive](#)

Je ne saurais clore ce message sans remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la CPEG de leur formidable engagement, qui a permis à la Caisse de maintenir 100% de ses services depuis le début de la crise.

Au nom du comité, je vous adresse, chères lectrices et chers lecteurs du *CPEG INFO*, des pensées chaleureuses en

ces temps de restrictions, et parfois d'épreuves familiales. Puissiez-vous bénéficier d'un retour à la vie normale en douceur!

Eric Alves de Souza,
président de la CPEG

Comment la CPEG s'est organisée durant la crise du Covid-19

Durant toute la pandémie, l'organisation pratique de l'administration a été définie par le comité de sécurité et de santé (COSECSANTÉ), qui supervise au sein de la Caisse la santé au travail, ainsi que la sécurité de l'information, des biens et des personnes.

Comment le COSECSANTÉ a-t-il travaillé en amont de la crise et à ses débuts?

Ce comité transversal, composé des responsables des ressources humaines, de la sécurité au travail et des systèmes d'information, s'est constitué dès le 9 mars en cellule de crise, renforcée par le directeur général. Cette cellule se réunit chaque jour durant la crise pour organiser la mise en place du télétravail généralisé et veiller à la santé de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Le COSECSANTÉ a fait un point quotidien sur les mesures à prendre et la manière de les faire connaître : à raison de deux communications par semaine en moyenne, il a maintenu avec le personnel un lien indispensable en période de travail à distance.

Qu'est-ce qui a été mis en place pour répondre aux mesures du Conseil fédéral?

Dès le 9 mars, il a été décidé de limiter les séances de travail et les déplacements professionnels et de privilégier les modes de travail à distance. Les horaires de travail ont été assouplis pour permettre au personnel d'éviter les transports aux heures de pointes et des règles à suivre ont été établies pour sécuriser les réceptions.

Dès le 16 mars, les réceptions ont été fermées sur nos deux sites et la mise en télétravail s'est renforcée, dans un premier temps et prioritairement pour les personnes vulnérables, pour atteindre, dès le 20 mars, la quasi-totalité du personnel (95%). Les heures de travail ont été adaptées pour permettre aux collaborateurs-trices concerné-es de faire face à leurs contraintes familiales.

L'équipe du service Production et support de la division Systèmes d'information a œuvré d'arrache-pied pour



accompagner chacun-e en répondant aux soucis techniques de mise en place du travail à distance et en mettant à disposition du matériel complémentaire. Des outils de gestion à distance ont été déployés notamment en matière de téléphonie, pour répondre aux appels des assuré-es. Grâce à la visioconférence, toutes les séances des instances (sauf deux mi-mars) ont également pu être tenues selon le calendrier prévu.

L'équipe du service Ressources et support a finalisé très rapidement la numérisation des dossiers de la division Assurance (et de certains documents de la division Immobilier) qui n'avaient pu l'être avant la pandémie, offrant les moyens à ces équipes de travailler à distance. Par ailleurs, l'intégralité du courrier entrant et sortant a été scanné et distribué, permettant ainsi le travail à distance généralisé.

L'équipe RH a soutenu les managers dans les aménagements nécessaires pour faciliter, dans ce contexte particulier, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle du personnel. Elle est restée régulièrement à l'écoute des préoccupations de celles et ceux qui rencontraient des difficultés dans

la transition forcée vers le travail à distance pour les accompagner dans ce changement.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette expérience ?

Cette expérience de travail à distance généralisé a été majoritairement positive – en dépit des circonstances – notamment en permettant à l'ensemble du personnel de tester le télétravail en temps réel. Des outils et des pratiques déjà bien implantées au sein de l'administration ont permis un saut facilité dans le travail à distance généralisé. D'un point de vue humain, il a été réjouissant de constater que la crise a eu pour effet de renforcer le soutien et l'attention entre les collègues, et entre les services.

La division Finance sur le front du Covid-19

Au cours de ces mois chahutés, la division Finance a réussi à assumer ses tâches en temps et en heure, tout en préservant la santé de son équipe.

Le service Comptabilité et budget est responsable des diverses comptabilités auxiliaires (immobilier, assurance, etc.), du bouclage annuel et de tous les paiements effectués par la Caisse. Le service a réagi très rapidement en mettant en place des procédures pour pouvoir travailler à distance, tout en garantissant la sécurité des paiements. Ainsi, il a pu effectuer le paiement des pensions, des factures des fournisseurs et des salaires des employé-es de la CPEG. Le bouclage et les *Etats financiers 2019* ont par ailleurs pu être finalisés dans les temps.

Sur le plan financier, il est rapidement apparu que le Covid-19 serait responsable d'une des chutes les plus brutales de l'économie mondiale depuis la crise de Lehman Brothers en 2008-2009. En l'espace de quelques semaines, la soudaineté de la crise sanitaire a provoqué une correction d'une rapidité sans précédent sur les marchés financiers mondiaux. Le service Gestion de fortune a été en première ligne pour suivre de près la situation. Il a veillé à maintenir un contact étroit avec tous nos gestionnaires externes pour suivre l'évolution et prendre les mesures nécessaires. De façon ponctuelle, il a rééquilibré le portefeuille mobilier suite aux grandes fluctuations observées sur les marchés financiers.

Enfin, en dépit de la suspension des visites physiques à notre siège, la division Finance a continué à conseiller nos assuré-es et à octroyer des prêts hypothécaires pour financer leurs achats immobiliers.

Immobilier : tous nos chantiers ont dû être fermés

La crise a eu de multiples effets sur les activités de la division Immobilier. Dès la mi-mars, la CPEG a dû fermer la vingtaine de chantiers qui étaient en cours (constructions ou rénovations) suite aux restrictions cantonales et fédérales (Office

fédéral de la santé publique). Les seuls travaux maintenus ont été les travaux d'entretien urgents dans les immeubles. Avec la pandémie, l'administration cantonale n'a pas pu traiter les demandes d'autorisations définitives pour des constructions et des rénovations et tous les projets et chantiers ont pris inévitablement du retard. Début mai, la Caisse a décidé de rouvrir deux chantiers de nouvelles constructions et deux chantiers de rénovations dans des immeubles vides. Avec le déconfinement progressif et au moment où nous mettons sous presse, une évaluation est en cours pour déterminer quand et comment reprendre les travaux dans les immeubles habités. De manière générale, tous les chantiers ont pris du retard et leur réouverture va engendrer des frais, en raison de la mise en place de mesures d'hygiène plus strictes.

Effets sur les demandes de logements

La crise n'a pas eu d'effet sur le nombre de demandes de logements, mais il y a eu moins de résiliations de bail, compte tenu des circonstances incertaines. Pour les locataires qui venaient de signer leur bail, la CPEG s'est assurée, avec la collaboration des régies, qu'ils puissent emménager comme prévu.

Questions de loyers

La CPEG a été sollicitée par des indépendants qui ont dû interrompre leurs activités et qui demandaient de pouvoir surseoir au paiement de leur loyer commercial. La CPEG est partie à l'accord tripartite conclu par le canton de Genève et les milieux immobiliers (propriétaires et locataires) permettant aux entreprises en difficulté de bénéficier d'une exonération partielle de leur loyer commercial par le propriétaire, avec l'aide de l'Etat. Par ailleurs et en complément de cette mesure de crise, réservée aux locataires remplissant les conditions prescrites, la Caisse accepte en principe des reports de loyers dans le temps pour des demandes dûment motivées adressées aux régies.

Assurer l'accueil des membres malgré la fermeture de nos locaux au public

Afin de limiter la propagation du virus et de préserver la santé de ses visiteurs comme de son administration, la CPEG a décidé de fermer ses réceptions au public dès le 16 mars, en assurant l'accueil des membres uniquement par téléphone. Pour pallier cette restriction durant cette période particulière, l'accueil téléphonique par la division Assurance au 022 338 11 17 a été renforcé et étendu (en continu de 9h à 16h).

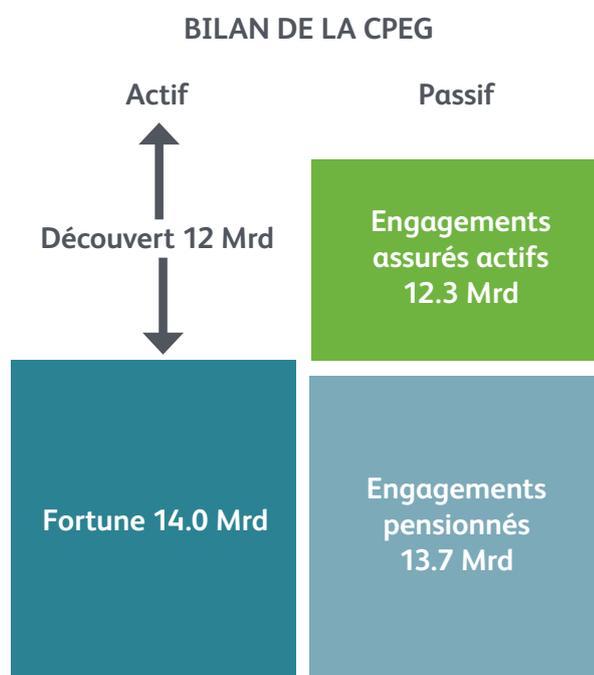
Grâce à la numérisation des dossiers et de la correspondance, et à une infrastructure technique permettant une gestion complète, tous les traitements ont pu être assurés à distance, y compris les demandes d'encouragement à la propriété du logement.

Aucune décision n'a encore été prise concernant la réouverture des visites à nos assuré-es. Notre site Internet vous renseignera sur ce sujet (www.cpeg.ch Informations pratiques > Contact).

Les Etats financiers 2019 « pour les nul·les »

Vous trouverez dans cette double page les principaux points concernant les états financiers de la CPEG pour l'année 2019, expliqués cette année de façon ludique pour les profanes ! Pour une présentation complète et conforme à la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, nous vous renvoyons aux *Etats financiers 2019*. Ce document peut être téléchargé sur le site www.cpeg.ch et une version papier peut être obtenue sur demande à l'administration (contact@cpeg.ch – 022 338 11 11). Toutes les informations que vous trouvez décortiquées dans cet article se trouvent dans ce rapport à divers endroits, à vous de les chercher si ça vous tente...

Le bilan est souvent présenté avec des schémas assez abstraits, mais qu'est-ce que cela représente concrètement pour une caisse de pension ?



Dans un bilan, les actifs (soit la fortune) doivent correspondre aux passifs (les engagements). Si ce n'est pas le cas, le bilan présente un découvert (exprimé, dans le cas d'une caisse de pension, par le degré de couverture). Dans le cas de la CPEG, le degré de couverture se montait à 53.9% au 31 décembre 2019. Grâce au soutien du peuple genevois, qui a voté en mai 2019 la recapitalisation de la Caisse, le taux de couverture est passé à 75% à partir du 1^{er} janvier 2020. Rappelons aussi que la Caisse, comme toutes les institutions de droit public, était tenue d'atteindre un taux de couverture d'au minimum 60% d'ici au 1^{er} janvier 2020 (premier palier du chemin de croissance prévu dans la LCPEG). Comme vous pouvez le voir dans le bilan ci-dessus, les capitaux de prévoyance des pensionnés sont intégralement couverts (ce qui correspond à l'exigence légale), mais ceux des actifs ne le sont pas.

Comment ça marche exactement ?

On peut définir la CPEG comme une PME. L'administration de 118 personnes est au service d'environ 76'000 assuré·es, qui sont nos client·es (composé·es de 2/3 de salarié·es et d'1/3 de bénéficiaires de pension). La seule différence par rapport à une entreprise, c'est que nous n'avons pas de but lucratif.



Les assuré·es salarié·es (soit actifs et actives) acquièrent des droits, au travers de leurs cotisations et celles de leurs employeurs, pour leurs vieux jours, au moment de devenir des retraité·es (soit pensionné·es ou bénéficiaires de pension). La CPEG est à la disposition de 55 employeurs affiliés, dont les principaux sont l'Etat, les Hôpitaux Universitaires de Genève, l'Université de Genève, l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et les fondations parapubliques de Genève.



Que deviennent les cotisations ?

Les cotisations des salarié·es alimentent la fortune de la Caisse (qui s'élève à CHF 14 milliards à fin 2019). Et cette dernière est alors investie afin de dégager les rendements nécessaires pour payer les pensions aux assuré·es qui ont terminé leur vie professionnelle.

Comment la CPEG investit-elle sa fortune ?

Dans la vie de tous les jours, on dit qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. C'est encore plus vrai dans la finance, à la nuance près que nous utilisons le mot « diversification ».

L'allocation stratégique de la CPEG (soit la manière d'investir son patrimoine sur le long terme) prévoit que 30% de sa fortune soit investie dans l'immobilier suisse, qui délivre à la Caisse un rendement stable sur le long terme et dégage avec les loyers des cash-flows récurrents...

Des quoi ?

Des flux financiers réguliers ! On peut aussi signaler que la division Immobilier est également très engagée dans la transition énergétique et que, grâce à des investissements cibles, elle améliore constamment la performance énergétique de notre parc immobilier.

Quelles sont les autres catégories de placement ?

Une autre part de 30% de la fortune doit être investie en actions suisses et internationales. Les actions sont les actifs présentant des espérances de rendements les plus intéressantes, mais elles sont aussi plus volatiles que les autres actifs, c'est-à-dire moins stables. Après une année 2018 en demi-teinte, 2019 a déjà réussi à effacer au premier trimestre toutes les pertes de 2018. Les actions ont continué à monter tout au long de l'année, pour atteindre de nouveaux records. Le cycle boursier que nous venons de connaître depuis 2009 et jusqu'à la fin 2019 aura été un des plus longs de l'histoire récente des marchés financiers.

Il reste encore 40% à investir !

Exactement ! Environ 2% de la fortune doivent rester dans la « caisse » pour payer les rentes et les factures mensuelles. 8% sont investis dans des placements divers (infrastructures, placements privés, etc.).

Le 30% qui restent sont investis dans les obligations suisses et internationales. Par le passé, cette classe d'actifs était facile à investir ; il suffisait de veiller à la qualité de l'émetteur. Mais, depuis une vingtaine d'années, les rendements sont en baisse, au point que, dans plusieurs marchés obligataires, nous devons aujourd'hui payer pour placer de l'argent.

Pourquoi payer pour placer de l'argent ?!

C'est tout le paradoxe des taux négatifs ! Effectivement, il ne semble pas tout à fait normal de prêter de l'argent et de ne rien gagner en retour. Mais il faut préciser que les obligations permettent de stabiliser et diversifier le portefeuille de la Caisse et que, de ce fait, elles ont leur place dans son portefeuille. L'enjeu pour l'administration consiste à limiter au maximum l'impact de ces faibles rendements.

Finalement, quel a été le résultat de ces placements l'an dernier ?

En termes de résultats financiers, l'année 2019 peut être qualifiée de très bonne, grâce à des placements qui ont dégagé ce qu'on appelle une performance à deux chiffres, en l'occurrence 10.3%. C'est la meilleure performance depuis la fusion de 2014, notre moyenne sur les 6 années s'élevant à 4.8%.

Et le développement durable dans tout cela ?

Economique 
 Durable  Vivable
 Ecologique 
Viable  Social 
 Equitable

Dans le cadre de notre mission, qui consiste à assurer le personnel de l'Etat de Genève ainsi que les autres employeurs affiliés contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès, la CPEG s'engage à mener son activité dans une perspective de développement durable et par des investissements responsables, conformément à la loi cantonale qui définit notre mission. Par rapport à la taille importante des avoirs de notre institution, il nous tient à cœur depuis de longues années d'avoir un profil d'investisseur responsable.

Qu'est-ce que cela signifie, plus concrètement ?

Cela signifie avoir une philosophie de placement qui conjugue les exigences économiques, écologiques et sociales du développement durable avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de notre mission, qui est au bout du compte le fait de disposer de l'argent nécessaire pour payer chaque mois les pensions de nos retraités !

Et la CPEG parvient à satisfaire ces exigences ?

Oui, nous pouvons affirmer que tous nos investissements tiennent compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance !

Chiffres clés

76 679 assuré-es dont **50 924** salarié-es et **25 755** pensionné-es

Fortune: **CHF 14.0 milliards**

Coût par bénéficiaire de pension: **CHF 156.-**

2019 en quelques dates

Février	La CPEG nommée « Pionnier » dans le classement du WWF en matière d'investissement responsable.
9 avril	Le comité publie un communiqué de presse recommandant un double OUI pour la votation du 19 mai sur les lois 12228 et 12404, prévoyant toutes les deux une capitalisation complémentaire indispensable pour la Caisse.
19 mai	Le peuple genevois adopte la loi 12228 qui dote la CPEG d'une capitalisation complémentaire indispensable à son équilibre financier, tout en maintenant le système de primauté des prestations.
23 mai	La CPEG publie un communiqué sur sa stratégie d'investissement responsable.
15 juillet	La CPEG fait un important investissement immobilier dans le quartier de Pont-Rouge, notamment pour y ancrer son futur siège social (<i>voir article p. 7</i>).
Octobre	Plusieurs labels valident l'engagement de la CPEG dans le développement durable : quatre ECO-LABELS et le certificat SIG-éco21.

Modifications dans la loi sur l'imposition à la source

Nous signalons aux frontalières et frontaliers qu'une nouvelle loi sur l'imposition à la source des personnes physiques et morales, qui s'aligne sur la législation fédérale, a été votée en janvier 2020 par le Grand Conseil genevois. Cette loi, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, a pour incidence que les rachats d'assurance ne pourront plus faire l'objet d'une déduction fiscale, sauf en sollicitant une taxation ordinaire ultérieure donnant le statut de quasi-résident. La demande

doit être déposée avant le 31 mars de l'année suivant l'année fiscale concernée.

Les membres souhaitant effectuer des rachats d'assurance en bénéficiant des conditions de déductions fiscales en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 sont invité-es à prendre contact avec la division Assurance dès que possible, et au plus tard le **30 novembre 2020**.

Décalage dans l'envoi du certificat d'assurance et dans le traitement des annuités

Le chantier du traitement rétroactif des annuités 2016 (voir notre édition de décembre 2019) continue de mobiliser nos équipes. La régularisation des 37 000 dossiers qu'il faut traiter individuellement a pris plus de temps que prévu dans les conditions que nous avons traversées durant ce premier semestre et nous a contraint de **modifier la date d'envoi de votre certificat d'assurance**. Cette année, il vous sera exceptionnellement envoyé en septembre, et non pas conjointement au *CPEG INFO*.

De ce fait, le retraitement des dossiers des membres pensionné-es concerné-es par le versement rétroactif de l'annuité 2016 a également dû être décalé et sera effectué à partir du 2^e semestre 2020.

Nous vous remercions de votre compréhension au vu des circonstances.

Non-indexation des pensions

En application de l'article 64, alinéa 2 du Règlement général de la CPEG, le comité de la CPEG a décidé, dans sa séance du 16 janvier 2020, de ne pas indexer les pensions en 2020. Ce faisant, il a en particulier pris en compte l'absence d'inflation durant la période d'octobre 2018 à

octobre 2019 (- 0.1%). Si, au 31 décembre 2019, la performance estimée de la Caisse s'établissait à 10.3%, le taux de couverture de la Caisse, lui, ne s'élevait qu'à 53.8% (alors qu'il devait atteindre un taux de couverture de 60% d'ici au 1^{er} janvier 2020).

Information aux assuré-es

Le *CPEG INFO* est le support officiel de l'information aux assuré-es. C'est notamment dans cette lettre d'information que sont présentées les modifications apportées **aux textes réglementaires qui régissent les prestations de la Caisse**. Les informations qui sont contenues dans le *CPEG INFO* sont ainsi réputées connues des assuré-es. Toutes les éditions sont accessibles en tout temps sur www.cpeg.ch en suivant le lien [Informations pratiques > CPEG INFO](#).

Êtes-vous déjà abonné-e à notre infolettre ?

Vous souhaitez suivre l'actualité de votre institution de prévoyance ? Inscrivez-vous à notre infolettre. Sauf actualité extraordinaire, elle vous sera envoyée sur une base trimestrielle et apportera dans votre boîte aux lettres électronique les dernières nouvelles de la CPEG. A noter que vous avez la possibilité de vous désinscrire à tout moment. Inscrivez-vous sur www.cpeg.ch [Informations pratiques > Newsletter](#)

La CPEG construit à Pont-Rouge son futur siège social

La CPEG a réalisé en 2019 une acquisition très importante pour son parc immobilier: deux immeubles en construction dans le nouveau quartier emblématique de Pont-Rouge, réunis sous la dénomination d'Esplanade 3, qui accueillent notamment le siège de notre Caisse (actuellement sur deux sites). Bertrand Reverdin, responsable du service Développement et Promotion de notre division Immobilier, détaille les atouts de cet investissement majeur.

Quels étaient les critères de recherche pour le futur site unique et depuis quand cherchiez-vous ?

Dès les prémices de la fusion de la CIA et de la CEH, la question d'un site commun avait été posée, mais la recherche a été relancée au printemps 2018, une fois que la CPEG avait trouvé son rythme de croisière. Après l'étude d'un certain nombre de sites possibles, le dossier de Pont-Rouge s'est imposé.

Parmi les critères définis se trouvaient notamment une localisation facilement accessible pour les membres, si possible dans la première couronne urbaine (Ville de Genève, Lancy, Carouge), des facilités d'accès (CEVA, transports publics, liaison P+R et accès par les grandes pénétrantes) et une construction respectant le développement durable. Le projet de Pont-Rouge est parfaitement dans la cible!

De quoi se compose l'Esplanade 3 ?

Le projet consiste en deux bâtiments construits sur une parcelle propre, mais formant un tout, avec cinq hauteurs différentes, allant de 3 à 14 étages. Ils offriront un total de 30 000 m² de surfaces commerciales, dont environ 3 000 seront aménagés pour la CPEG. Grâce à la modularité et la flexibilité qu'offrent les constructions nouvelles, un environnement de travail moderne et innovant pourra être implanté, pour correspondre de manière optimale à l'évolution du monde du travail. Enfin, le projet est conçu avec un minimum de places de parking, pour encourager la mobilité douce, vu la desserte excellente de ce quartier par les transports publics.

Quels sont les atouts de cette acquisition en termes de placement ?

Cet objet est situé dans la zone de développement du PAV (Praille Acacias Vernets) – périmètre en pleine évolution destiné à devenir un centre administratif et économique important de Genève – à deux pas de la gare du CEVA de Pont-Rouge. En matière de placement immobilier, la localisation est un des critères prépondérants à prendre en compte lors d'une acquisition. Nous considérons que ce critère est en l'espèce pleinement satisfait, ce qui nous permet d'aborder la phase de commercialisation sereinement.

Quelles seront les caractéristiques du futur bâtiment en matière énergétique et plus généralement de développement durable ?

Ces bâtiments répondent à la norme Minergie et seront alimentés en énergie par un réseau de chauffage à distance CAD, desservant les bâtiments de logements du projet SOVALP (dans le périmètre de la Praille) et l'ensemble des bâtiments Esplanades du périmètre Pont-Rouge. Ce réseau est raccordé, pour produire de l'énergie, à un champ de sondes géothermiques, à des installations de pompes à chaleurs et, dans la mesure du possible, un système de récupération d'énergie sera mis en place sur le réseau primaire des eaux usées. En sus, et afin de garantir l'atteinte des objectifs Minergie de ses bâtiments et d'en améliorer encore le bilan thermique, la CPEG a fait le choix de renforcer les caractéristiques thermiques des façades au-delà de ce que l'autorisation de construire déjà obtenue prévoyait.



La CPEG devient un des acteurs majeurs du quartier du PAV grâce à l'acquisition d'Esplanade 3, qui enrichit de manière idéale son parc immobilier. (photo DR)

Quelles sont les prochaines étapes ?

La première étape du chantier consistait à démolir l'ancienne tour CFF qui se trouvait sur la parcelle, c'est chose faite. Les travaux de terrassement sont en cours et ont malheureusement dû être interrompus pendant deux mois en raison de la pandémie. Le chantier a été rouvert fin avril après la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs, dûment validées et contrôlées tout au long des travaux par un bureau indépendant. La livraison de l'immeuble, prévue pour le 3^e trimestre 2022, devra vraisemblablement être retardée de quelques mois. La commercialisation des espaces est quant à elle déjà bien avancée.

Un grand merci aux 15 000 héroïnes et héros CPEG!

Tout au long de la crise, chaque soir à 21h, la population genevoise a manifesté bruyamment ou musicalement à ses fenêtres, afin de remercier les « héroïnes et héros du Covid-19 », personnel soignant, agents d'entretien, personnel des supermarchés, chauffeurs et toutes les autres personnes qui sont allées au front pour permettre à la population de suivre la consigne du Conseil fédéral: « Restez à la maison! ».

La CPEG souhaite à son tour manifester sa reconnaissance aux plus de 15 000 membres de la Caisse qui sont, chacun-e à leur manière, des héroïnes et des héros du Covid-19. Parmi les professions qui ont été en première ligne durant ces semaines, on peut citer notamment les aides-soignant-es, infirmières et infirmiers, personnel paramédical en général, médecins, assistant-es en soins et santé communautaire, assistantes et assistants sociaux, animateurs et animatrices,

nettoyeurs et nettoyeuses, mais également tout le personnel administratif, dans les institutions affiliées comme à l'État, qui ont mis en place toutes sortes de mesures pour permettre aux personnes au front d'œuvrer au mieux pour la communauté. Avec un coup de chapeau notamment au personnel des ressources humaines qui a dû, en un temps record, trouver les ressources supplémentaires nécessaires à la crise en augmentant des taux d'activité ou en rappelant des personnes parties en retraite anticipée...

Un grand merci à chacun-e d'entre eux!



La CPEG remporte le prix du meilleur fonds de pension suisse

Lors de la 19^e cérémonie des **IPE Awards** qui s'est tenue en décembre dernier à Copenhague, la CPEG a été distinguée en recevant le prix du « meilleur fonds de pension suisse ». C'est la troisième fois depuis sa création en 2014 qu'elle reçoit cette distinction décernée par Investment & Pensions Europe (IPE), le journal de référence en Europe de la gestion institutionnelle. Selon le jury, la Caisse prend

le changement climatique très au sérieux et cette distinction souligne, entre autres initiatives, l'intégration dans l'étude de congruence de l'empreinte carbone des allocations stratégiques (approche dite « top down »).

Les autres finalistes étaient la Caisse de pension du CERN et la Caisse de pension de la Banque Lombard Odier.

La CPEG adopte la rédaction inclusive

À l'instar de nombreuses institutions, la CPEG a entamé un processus d'adoption d'un langage égalitaire dans ses publications et règlements, afin de s'adresser de manière spécifique à l'ensemble de ses assuré-es. La Caisse a adopté un guide de rédaction inclusive mis au point en collaboration avec différents établissements publics genevois. Cette édition du **CPEG INFO** est la première publication

qui applique ces principes égalitaires. La mise en œuvre se poursuivra sur nos textes normatifs, puis sur nos autres supports de communication, au fil des opportunités. Nous espérons que vous apprécierez cette évolution!

Le guide de rédaction inclusive est en ligne, www.cpeg.ch/informations-pratiques > **Guide de rédaction inclusive**.

IMPRESSUM

ÉDITION

Lettre d'information CPEG

RESPONSABLE

Fabienne Bouvier

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Eric Alves de Souza	Jean-Daniel Jimenez
Marc Baijot	John Lateo
Rossella Bottari	Jacques Lavature
Fabienne Bouvier	Bertrand Reverdin
Lucia Canosa	Alessia Torricelli
Christophe Decor	Céline Tranchant
Michèle Devaud	

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

CONCEPT

blossom communication

DESSINATEUR INVITÉ

Fiani

TIRAGE

77'600 exemplaires
Papier recyclé et certifié FSC®



neutral
Imprimé myclimate.org

IMPRESSON

Atar Roto Presse SA, Genève

ADRESSES

Bd de Saint-Georges 38 – CP 176
1211 Genève 8
Tél. +41 22 338 11 11
Rue des Noirettes 14
1227 Carouge
Tél. +41 22 338 12 12